

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	
<i>En exercice :</i>	<i>23</i>
<i>Présents :</i>	<i>15</i>
<i>Représentés :</i>	<i>3</i>
<i>Absents :</i>	<i>5</i>
<i>Ayant pris part au vote :</i>	<i>18</i>

Séance publique du 23 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 17 juin, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes Ghislaine CRAYSSAC, Régine DE RODAT, Françoise GALEOTE, Danièle KAYA-VAUR, Sylvie LOPEZ, Valérie MARJAC, Francine TEISSIER, Huguette THERON-CANUT.

Mrs Sébastien FABRE, Michel PELLETIER, Pascal PRINGAULT, Dominique ROMULUS, Edmond ROUTABOUL, Stéphane SANSAC, Maurice TEULIER.

Absents-excusés :

M. Marc HENRY-VIEL représenté par Mme Huguette THERON-CANUT

M. Pierre MALGOUYRES représenté par M Pascal PRINGAULT

Mme Magali POQUET représentée par Mme Francine TEISSIER

Absents :

Mme Sandrine AUBRY

M Yohan ENCAUSSE

M Jean GARGUILLO

Mme Karine MINIC

Mme Kedna THOMAS

Secrétaire de séance : M Maurice TEULIER

**Délibération n°
DL20250609**

**PLAN DE FINANCEMENT – PROGRAMME DE REFECTION
DES TOITURES DES BÂTIMENTS PUBLICS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (article L2334-32 à L2334-39 et R2334-19 à R2334-35) ;

Vu la Loi de Finance n°2020-1657 du 29 décembre 2010 ;

Vu la lettre d'engagement de la Préfecture du 22 novembre 2024 fixant les modalités de subventions au titre de la DETR 2025 ;

Vu la présence de nombreux bâtiments sur la commune accueillant du public, avec des problématiques d'étanchéité, notamment des toits terrasses ;

Vu la nécessité de procéder à des réfections complètes ou partielles des toitures et de mise hors eau des bâtiments suivants : Hôtel de Ville, Ecole Pierre Loubière, Multi-Accueil l'Enfant Do, le Manoir, le gymnase G.BRU ;

Vu le caractère structurant de ces équipements en matière de service aux publics à savoir :

- Hôtel de Ville : accès à la citoyenneté
- Ecole Pierre LOUBIERE : accès à l'éducation
- Multi-Accueil l'Enfant Do : accès à un mode de garde
- Le Manoir : mise à disposition des locaux à l'accueil de loisirs sans hébergement des Francas

- G.BRU : accès aux sports et mise à disposition des locaux à de nombreuses associations sportives et de loisirs

Vu la délibération n° DL20241221 en date du 18 décembre 2024 approuvant le plan de financement concernant le programme de réfection des toitures des bâtiments publics pour un montant total de 131 000 € HT dont la toiture du gymnase G.BRU avec un prévisionnel de 70 000 € HT ;

Vu la lettre d'engagement de la Préfecture en date du 13 mai 2025 ;

Vu les résultats de la consultation des entreprises en date du 6 juin 2025, et de la phase de négociation en date du 19 juin 2025, supérieurs à l'estimation prévisionnelle, à savoir :

1. LOT 1 – ETANCHEITE – EVACUATION DES EP
 - Entreprise MAE : 110 913.90 € HT
 - Entreprise DELBES : 82 618.86 € HT
2. LOT 2 – CLOISONS SECHES – ISOLATION – PLAFONDS DECORATIFS
 - Entreprise ALLIANCE 360 : 9 710.00 € HT
 - Entreprise BELET : 6 230.00 € HT

Vu la modification de la délégation du Conseil Municipal au Maire approuvée par délibération n°DL20240503.

Considérant que la ville d'Olemps ne peut financer seule ce programme.

Il convient de mettre à jour et de délibérer sur le montant de cette opération ainsi que sur le nouveau plan de financement.

L'estimation prévisionnelle hors taxes de ce programme s'élève à :

- | | |
|--|-------------|
| • Hôtel de Ville (étanchéité d'une partie du toit terrasse) | 12 005,00 € |
| • Ecole Pierre Loubière (étanchéité d'un toit terrasse) | 9 815.23 € |
| • Multi-Accueil l'Enfant Do (étanchéité des toits terrasses) | 35 981.04 € |
| • Le Manoir (réfection de la toiture de la véranda) | 5 180,68 € |
| • G.BRU (étanchéité de la toiture) + Maitrise d'œuvre | 94 848,86 € |

157 830,81 € HT

Où l'exposé du Maire, rapporteur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- 1- **D'approuver** le projet et le montant des travaux qui s'élève à **157 830.81 € HT** ;
- 2- **De retenir** les offres des entreprises les mieux-disantes, soit l'entreprise DELBES pour le lot n°1 et l'entreprise BELET pour le lot n°2 ;
- 3- **D'approuver** le plan de financement ci-après :
 - Etat – DETR 2025 : **26 200.00 €** (sur une base subventionnable de 131 000 € HT soit 20.00% de cette base) soit 16.60%
 - Département de l'Aveyron : **23 674.00 €** soit 15.00%
 - Commune : **107 956.81 €** soit 68.40%
4. **D'autoriser** Mme le Maire à signer tous les documents contractuels relatifs à ces marchés, y compris les éventuels avenants ;
- 5- **D'autoriser** Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ces demandes de subvention ;
- 6- **D'adopter** à l'unanimité.

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sylvie LOPEZ



Le secrétaire de séance,
Maurice TEULIER



Délibération certifiée exécutoire par :

- Sa transmission en Préfecture le : **24 JUIN 2025**
- Sa publication :
 - o Affichée le : **24 JUIN 2025**
 - o Retirée le :